

L' ORGANISATION DU SERVICE DES PÊCHES du CAMBODGE

by

Par M. Dom-Savœun*

ABSTRACT

An account is given of the Fisheries Service of Cambodia. Its functions, organization, personnel, budget and objectives are described.

Jusqu'en Mars 1945, la gestion du domaine piscicole du Cambodge était entre les mains du Protectorat du Cambodge. Les Autorités Cambodgiennes n'étaient chargées que de la perception des taxes et de la surveillance des exploitations.

Ce n'est qu'à partir de cette date que le Gouvernement Cambodgien a commencé à gérer lui-même son propre domaine. C'est le Ministère des Finances et les Gouverneurs Chefs de province qui prennent en charge cette gestion.

Néanmoins notre domaine piscicole étant très vaste, et faute de personnel compétent, cette gestion est limitée à des actes restreints purement administratifs. L'ignorance générale des dirigeants dans ce domaine, l'abus des pêcheurs, la fraude ont contribué à provoquer une baisse progressive de nos rendements annuels. Aussi le Gouvernement Royal a-t-il trouvé nécessaire de créer un Service des Pêches chargé de sauvegarder cette richesse en perdant de façon à pouvoir en tirer un bénéfice constant sans pour cela entamer le capital.

Le Service des Pêches du Cambodge a vu le jour à partir de Juin 1949.

Il est dirigé par le Chef du Service des Eaux & Forêts lui-même placé sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ATTRIBUTIONS

Ses attributions actuelles sont encore limitées aux actes ci-après:

1°.—assurer l'application des mesures prises en vue de réglementer la pêche,

2°.—maintenir la richesse ichtyologique des eaux du Royaume par tous les moyens appropriés et notamment la conservation de la forêt inondée, indispensable à la régénération et à l'alimentation du poisson, la surveillance des réserves interdites à la pêche,

3°.—étudier les engins et les procédés de pêche ainsi que la faune et la flore du réseau hydrographique du Cambodge,

4°.—contrôler sur le terrain la délimitation des lots de pêche,

5°.—fournir au Ministère des Finances tous les renseignements utiles au sujet :

—des limites et dimensions à donner aux lots affermés,

—des clauses techniques à prévoir aux cahiers des charges relatifs aux adjudications des pêcheries,

—du rendement annuel des lots de pêche et des profits réalisés par les pêcheurs,

6°.—assurer, le cas échéant, l'exploitation pour le compte de l'Etat des lots de pêche dont l'affermage n'aurait pas donné des résultats satisfaisants.

ORGANISATION ACTUELLE

(1°).—DOMAINE.—

Le domaine piscicole du Cambodge est divisé en quatre zones :

1.—*le domaine libre* où la pêche est autorisée pour tout le monde pendant la période d'ouverture de la pêche,

2.—*le domaine affermé* (ou domaine réservé) où le fermier seul a le droit d'exploitation pendant la saison des pêches fixée par un cahier des charges spécial,

3.—*le domaine interdit* où la pêche, même familiale, est interdite pendant toute l'année,

4.—enfin la *forêt inondée*, qui fait partie du domaine affermé et du domaine interdit.

(2°).—DIVISION DU SERVICE.

Le Service des Pêches comprend une Inspection Technique des Pêches, chargée spécialement des questions techniques, de la direction des travaux et du contrôle des crédits intéressant des travaux.

* Chef du Cantonnement des Pêches de Phnom-Penh.

L'Inspection Technique des Pêches est divisée en deux Cantonnements qui relèvent directement de l'autorité du Chef du Service des Eaux, Forêts, Chasses & Pêches. Le Cantonnement des Pêches des Lacs, comprenant cinq divisions des Pêches, englobe toutes les régions du Grand-Lac et de ses affluents, tandis que le Cantonnement des Pêches de Phnom-Penh, ayant quatre divisions, s'étend sur tout le Mékong, le Bassac, le Tonlé-Sap et les réseaux hydrographiques des arrière-berges.

PERSONNEL

En ce qui concerne le personnel, le Cambodge manque encore de techniciens spécialistes pour la pêche.

En attendant de pouvoir les former, ce dont le Gouvernement se préoccupe actuellement, tous les postes existants sont confiés à des Contrôleurs des Eaux et Forêts et à des gardes journaliers dont le rôle est limité à la répression des fraudes et à l'application des règlements en vigueur.

Un cours de formation de Contrôleurs des Pêches sera envisagé à Phnom-Penh dans le courant de 1952, en vue de pourvoir le Service de personnel spécialisé. Ces futurs Contrôleurs pourront ensuite faire des stages de perfectionnement professionnel dans les différents pays où existeront des cours organisés à cet effet par la FAO.

BUDGET

Le Service National des Pêches du Cambodge reste entièrement à organiser et son équipement en bâtiments, personnel et matériel pourront occasionner des dépenses très élevées. Comme la plupart de ces dépenses seront vite amortissables et comme d'autre part le Service est destiné à faire rentrer d'énormes recettes au Budget, le Gouvernement s'efforcera de consacrer les crédits nécessaires à l'organisation de ce service dans sa forme définitive, ce qui nécessitera des dépenses annuelles de l'ordre de deux à trois millions de piastres au minimum

OBJECTIFS—PROJET

A l'état où il est actuellement, le Service National des Pêches du Cambodge est incapable de rendre le service qu'on doit attendre de lui.

Le but à atteindre sera de diviser ce Service en deux branches intimement liées l'une à l'autre :

1°.—une branche technique dotée de personnel qualifié qui s'occupera des études techniques tendant :

- à la mise au point de la réglementation,
- à la reconnaissance et à la delimitation minutieuse du domaine piscicole,
- au maintien et à l'amélioration de la productivité des eaux,
- à la connaissance approfondie des engins employés et de leur rendement,
- à l'utilisation rationnelle des produits de pêche,
- enfin aux méthodes d'exploitations modernes de la pêche et de ses produits.

2°.—une branche de gestion, chargée de gérer ce domaine suivant les méthodes techniques mises sur pied et de mettre en application les résultats de recherches obtenus par la branche technique précitée.

Le Gouvernement Royal du Cambodge est en train d'étudier la mise sur pied à Phnom-Penh d'un Service Technique local pour lequel il fera certainement appel à des techniciens compétents qui seront en même temps les formateurs des futurs agents des Pêches du Cambodge.

Quant à la gestion, le problème sera plus facilement résolu, car il est tout à fait normal que le jour où nous aurons un personnel suffisant et compétent à notre disposition, le Gouvernement nous laissera entièrement cette charge, comme il l'a fait pour la gestion du domaine forestier.